



Syndicat National des Personnels
de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
*Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001
Paris*
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
*site : www.snpespjj-fsu.org Mél :
Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr*



Paris, le 15 Mai 2012

EXIGER UNE AUTRE POLITIQUE POUR LA PJJ !

Le président sortant a incarné pendant cinq ans une violente politique de régression sociale, de démantèlement des services publics et de réorientation de leurs missions. En fin de campagne, pour flatter les électeurs de la droite extrême, il s'est laissé aller à faire le tri des bons et des mauvais salariés, à dénoncer les organisations syndicales. D'un côté, l'austérité, de l'autre la stigmatisation des salariés qui résistent et des immigrés, il s'agit des deux faces d'une même politique. Elle a été sanctionnée électoralement.

En matière de politiques sécuritaires, particulièrement celles visant les mineurs, les dix dernières années ont produit une avalanche de textes qui renvoient la législation des mineurs au début du XIX siècle. La Direction de la PJJ n'a eu de cesse d'anticiper ces évolutions législatives, favorisant ainsi leur application. Entre mise en œuvre zélée de la RGPP et recentrage sur le traitement de l'acte délinquant des mineurs, ce sont les organisations des services, les procédures de travail et la pertinence du travail éducatif qui ont été remis en cause.

Les professionnels de la PJJ en ont assez ! Ils attendent un changement de politique en matière d'orientation comme de moyens, de l'institution. Celui ci peut se traduire immédiatement par un certain nombre de choix : moratoire sur les fermetures et réorganisations, remise à niveau des moyens des services, retour à la double compétence civile/pénale sur l'ensemble des mesures, état des lieux des centres fermés et respect du droit des mineurs, maintien de la pluridisciplinarité et de la fonction FIR ... C'est dans ce sens que nous demanderons une audience au nouveau Garde de Sceaux dès sa nomination. Dans l'attente de celle-ci, nous considérons que le changement gouvernemental doit se traduire par une inflexion de la politique de la DPJJ.

Nous ne pourrions pas comprendre que celle-ci continue de proposer des cahiers des charges à l'identique en terme de moyens et d'orientation. Nous ne pourrions pas accepter la continuation des méthodes de cette direction où le nombre exponentiel de réunions de concertation est inversement proportionnel à l'écoute des propositions des organisations syndicales. Les CTC de la PJJ ne peuvent se poursuivre à l'identique.

Les professionnels ne comprendraient pas qu'une fin de non recevoir systématique soit opposée à leurs attentes. Celles-ci concernent tous les personnels et tous les services : charge de travail des administratifs, fonctionnement des DT, DIR, plateformes, situation des hébergements, dégradation des conditions de travail et d'exercice des missions en milieu ouvert, attaques contre la fonction FIR, mort lente du secteur de l'insertion, absence de garantie dans les conditions d'affectation des titulaires et des pré-affectés.

Les sujets de conflits s'accumulent alors que le DPJJ rigidifie systématiquement sa position face aux mobilisations qui se développent. Le Directeur vient successivement de rompre les discussions sur le temps FIR et refuse de recevoir les stagiaires de 1^{ère} et 2^{ième} année en grève ainsi que d'apporter les garanties qu'ils attendent !

Les personnels du service public de la PJJ doivent être entendus. Nous attendons du nouveau Ministre un changement substantiel d'orientation...maintenant !